



## Informations sur les autotests Coronavirus

état: 03 avril 2021

Vous avez obtenu un autotest de dépistage du coronavirus dans notre pharmacie. Nous vous prions de tenir compte des instructions importantes énumérées ci-dessous. **L'autotest ne remplace ni les règles d'hygiène, de conduite et de distanciation ni les plans de protections existants.**

### De quoi faut-il tenir compte lors de l'obtention et de l'utilisation des autotests?

Par rapport aux tests PCR, les autotests ont un taux de détection nettement inférieur et donc une fiabilité moindre, en particulier chez les personnes asymptomatiques.

<b>Quand un autotest est-il utile?</b>	Chez les personnes ne présentant pas de symptômes et n'ayant pas eu de contact avec des cas de COVID-19 qui souhaitent effectuer un test à domicile.
<b>Dans quels cas un autotest n'est-il pas indiqué?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas d'autotest chez les personnes ayant des symptômes de la maladie. Celles-ci devraient effectuer un test PCR ou un test rapide à l'hôpital, au cabinet médical, à un centre de dépistage ou à la pharmacie.</li><li>• Pas d'autotest avant une visite auprès de personnes vulnérables et dans des établissements de soins de santé.</li><li>• Pas d'autotests pour les dépistages répétés dans les établissements scolaires, entreprises et institutions</li></ul>
<b>Où peut-on se procurer les autotests?</b>	En Suisse, les autotests ne peuvent être délivrés que par les pharmacies et uniquement sur présentation de la carte d'assurance-maladie
<b>Qui paie les autotests?</b>	La Confédération prend en charge les coûts et non les caisses-maladie. Par conséquent, vous ne devez payer ni franchises ni quote-part.
<b>Combien d'autotests peuvent être obtenus en pharmacie?</b>	La Confédération prend en charge les coûts d'un <b>maximum de 5 autotests par personne</b> sur <b>30 jours</b> . Aucun retrait anticipé (p. ex. pour les vacances) n'est possible, pas plus qu'un retrait rétroactif si moins de 5 tests ont été obtenus dans les 30 derniers jours.
<b>Puis-je obtenir plus de 5 autotests à mes frais?</b>	Non, dans un premier temps, le retrait par personne est limité à 5 autotests par période de 30 jours.
<b>Puis-je obtenir des autotests à la pharmacie pour d'autres personnes (p. ex. des membres de ma famille)?</b>	Pour autant que vous soyez en possession de la carte d'assurance-maladie, c'est possible. Toutefois, la facturation est effectuée séparément pour chaque assuré-e (pas de regroupements familiaux).
<b>Comment utiliser correctement l'autotest?</b>	L'utilisation est décrite dans la notice d'emballage. Le code QR ci-contre permet de visionner une vidéo Explicative. 
<b>Le résultat de mon test est positif</b> Que faire?	<p>→ <b>Le résultat doit être immédiatement confirmé par un test PCR. Ce test PCR de confirmation est toujours gratuit.</b></p> <p>Veuillez vous faire tester immédiatement Code QR: où puis-je me faire tester?</p> <p>→ <b>Veuillez vous placer en auto-isolement</b> jusqu'à ce que vous receviez le résultat du test PCR de confirmation.</p> 
<b>Le résultat de mon test est négatif</b> Que faire?	<p>→ Continuer à suivre les règles d'hygiène, de conduite et de distanciation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)</p> <p>→ Le résultat de votre test est valable uniquement le jour du test. Si des symptômes apparaissent, faites-vous tester dans un hôpital, un cabinet médical, un centre de dépistage ou une pharmacie. Informez-vous sur la page d'information sur le coronavirus de votre canton.</p>

Si vous avez des questions ou des incertitudes,  
votre pharmacie est là pour vous.

